

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 988

présenté par

M. Le Fur, Mme Valérie Boyer, Mme Louwagie, M. Quentin et M. Aubert

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence en matière de dol ou de fraude au jugement d'adoption prenant en compte la suppression de la reconnaissance.